

Pensons achat local!

Règlementation du concours

- Le concours débute lundi le 1^{er} juin 2020 à 5 :30 et se termine le 27 mai 2021 à 13h
- Chaque achat de produits ou service d'un montant de 10\$ ou plus donne droit à un (1) coupon de participation.
- Les coupons et les boîtes de tirage sont fournis par la municipalité
- Les coupons sont récupérés le jeudi de chaque semaine entre 13 h et 16 h ou remis au bureau municipal par le commerce dans cette même période.
- Quatre (4) tirages sont effectués le vendredi matin de chaque semaine, à raison de 48 semaines en excluant les vacances de construction et les congés des Fêtes, à l'hôtel de ville sous la supervision des employés municipaux.
- Les quatre (4) gagnants reçoivent un certificat cadeau d'une valeur de 50\$ chacun valide dans une entreprise locale prédéterminée.
- L'entreprise donataire de chaque semaine est déterminée avant le début du concours. La liste complète est disponible sur demande. La liste des commerces donataires du mois en cours et du mois suivant est imprimée dans l'info-shenley.
- Un tirage par mois d'une valeur de 300\$ est effectué le dernier vendredi du mois. Le gagnant peut choisir dans quel commerce il désire recevoir son certificat cadeau.
- Les gagnants devront passer récupérer leur certificat cadeau dans le commerce en question.
- Les certificats cadeaux sont fournis par la municipalité ou le commerce participant et ce dernier devra facturer 200\$ (certificat cadeau) à la municipalité pour recevoir son chèque.
- Les certificats cadeaux émis n'ont pas de date d'expiration
- Les certificats cadeaux émis ne sont pas monnayables ni remboursables